

Utilisation d'une photo de votre enfant par l'école

En ce contexte particulier de confinement, je vais être amenée à utiliser une photo de votre enfant faite à la maison que vous m'aurez envoyée par mail afin de réaliser une photo de classe à distance. L'objectif est donc de réaliser une photo de groupe avec toutes les photos individuelles de vos enfants et de la publier sur le site de l'école qui est en diffusion publique afin que toute la classe en profite

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi me fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, je vous serai reconnaissante de bien vouloir remplir le talon ci-dessous. J'attire votre attention sur le fait que l'usage de cette photo est sans aucun but lucratif et sans publication de nom de famille.

Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre enfant lors de la réalisation du montage « photos », soit de masquer son visage.

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

Nous autorisons

Nous n'autorisons pas

L'enseignante *Mme Winder Gaëlle*, à utiliser dans le cadre pédagogique la photo individuelle de notre enfant pour réaliser une photo de classe des CP CE1 CE2 de l'école les Hirondelles (à Saint-Secondin) et de la publier sur le site de l'école qui est en diffusion publique.

A, le

Signature des responsables légaux :